

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 13/10/2020

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	35	43	8

Compte Rendu du Comité Syndical du 21 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un octobre à dix-huit heures et quarante minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes de Romagne.

Etaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – SOUCHE Guy – CHARGELEGUE Jérôme – OLIVET Jacky – VERGNAUD Sophie – GRIMAUD Jean-Paul – JESBERGER Gilles – SARDET Gérard – THOREAU Alain – DILLOT Jean-François – GORRY Jean-Michel – MAURY Jean-Pierre – DUPERRIER Marie-Christine – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie – MARTIN Alexis – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BOCK François – BEAU Jacky – LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – GIRARD Sandra – POIRIER Fredy

Etaient excusés : DRECQ Nelly – CARRETIER Michel – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – GIRARDEAU Jules (pouvoir à GEORGEL Sophie) – PIN Olivier (pouvoir à BIBAUD André) – LAFRECHOUX Joël (pouvoir à BEAU Jacky) – CHASSIN Julien (pouvoir à PICHON Gilles) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BEAUJANEAU Gilbert (pouvoir à CHAPLAIN Christian) – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle (pouvoir à BELLIN Philippe) – BOIRON William – BLAUD Joël (pouvoir à POIRIER Fredy) – CHOISY Jean-Michel – LEONET Frédéric (pouvoir à PIQUARD Michael)

Etaient absents : CHASSAGNE Dominique – DUVILIER Didier – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

Ouverture de séance : 18h40

A été élu secrétaire de séance : M. MARTIN Alexis

Après avoir procédé à l'appel nominal et remercié les membres de l'assemblée pour leurs présences, Monsieur BELLIN ouvre la séance à 18h40 et présente l'ordre du jour.

- Election d'un nouveau membre du bureau
- Décision modificative n°1
- Convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le CDG
- Les représentants CNAS
- Convention avec le syndicat du Clain Aval pour le ruisseau des Dames
- Désignation de deux membres de la CLE du SAGE Clain
- Etude prévention des inondations
- Point travaux 2020
- Points sur le personnel
- Points divers
- Thème technique : les zones humides

DELIBERATIONS

185_21102020 : Election d'un nouveau membre du bureau

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Olivier PIN a donné sa démission du bureau.

Un mail d'information a été fait à l'ensemble des élus pour faire un appel à candidature.

Le Président informe l'assemblée qu'il a eu les candidatures de :

- Monsieur Julien CHASSIN délégué de la Communauté de communes du Mellois en Poitou
- Monsieur Jean-Michel GORRY délégué de la commune de Pressac

Pour rappel, les membres du bureau déjà élus sont M. Stéphane TEXIER, Mme Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, M. Jean-Luc FRICONNET, M. Michael PIQUARD, M. Bernard BARBOTIN, M. Michel CARRETIER, M. Philippe GREGOIRE, Mme Sandra GIRARD, M. Philippe CACLIN, M. Jean-Pierre MAURY.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de délégué	35
Nombre de pouvoir	8
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	43
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	1
Suffrages exprimés	43
M. CHASSIN a obtenu	31
M. GORRY a obtenu	11

Monsieur Julien CHASSIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, 31 voix (trente et une voix) il a été élu membre du bureau du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Commentaires :

186_21102020 : Décision modificative n°1

Le Président propose cette décision modificative pour payer les intérêts de l'emprunt souscrit par le Syndicat de la Dive.

Fonctionnement dépenses:

Chapitre 022: dépenses imprévues : - 484.69 €

Chapitre 66 : charges financières

Compte 6611 : Intérêts des emprunts et dettes : + 484.69 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote à l'unanimité :

- la décision modificative n°1 et donne pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative

Commentaires :

187_21102020 : Convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le CDG86

Le Président indique que le Centre de Gestion propose une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL.

Il présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndicale vote à l'unanimité pour :

- Autoriser le Président à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Inscrire les crédits correspondants au budget

Commentaires :

188_21102020 : Les représentants CNAS

Le Président rappelle que le syndicat adhère au CNAS, le Comité National d'Action Social. Il explique que cette association permet aux agents d'avoir accès à diverses prestations (prêts, aides aux logements, chèques réductions, etc). Il ajoute par ailleurs qu'il faut deux délégués élus pour représenter la collectivité au sein du CNAS, un parmi les élus et un parmi les agents.

Le Président précise que Mme Pauline LAURIN s'est portée candidate en tant qu'agent, il demande si des personnes sont volontaires parmi les élus.
Monsieur Fredy POIRIER propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical accepte :

- **Les nominations de Madame Pauline LAURIN et Monsieur Fredy POIRIER en tant que délégués CNAS.**

Commentaires :

189_21102020 : Convention avec le syndicat du Clain Aval (SCA) pour le ruisseau des Dames

Le bureau d'études SERAMA s'est vu confié par le syndicat une étude diagnostique hydromorphologique sur les cours d'eau du « nouveau territoire », à savoir le Clain et la Clouère en Charente, la Dive, la Bouleure et la Vonne en Deux Sèvres ; ainsi que les petits affluents du Clain qui n'avaient pas de diagnostic à ce jour, dont le ruisseau des Dames/de Chézeau. Il se retrouve partagé entre plusieurs communes et méandre entre deux syndicats (Clain Aval et Clain Sud).

Le SMVCS a proposé au Président du SCA de mener à bien l'état des lieux sur le ruisseau dans son intégralité, et de partager les coûts inhérents à l'étude au prorata du linéaire concerné par chaque syndicat.

L'avenant du bureau d'étude est de 1 440 €. Après subvention (80%), il resta la somme de 288€. Il est proposé que chaque syndicat paye la somme de 144 €.

Le Président du SCA avait donné son accord de principe le 18/06/2020.

Une délibération autorisant la signature d'une convention entre les deux syndicats est proposée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :

- **Autoriser le Président à signer la convention avec le syndicat Clain Aval**

Commentaires :

190_21102020 : Désignation de deux membres de la CLE du SAGE Clain

La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Clain comprend parmi ses membres deux représentants du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Suite aux dernières élections municipales le renouvellement des représentants du collège des élus siégeant à la CLE doit être opéré.

Les représentants actuels sont Monsieur BELLIN et Monsieur BIBAUD.

Le syndicat doit redésigner deux délégués qui siègeront au sein de cette instance.

Le Président, Monsieur BELLIN passe la parole à Monsieur BOCK, Président de la Commission Locale de l'Eau pour qu'il présente le SAGE.

Le Président fait appel aux candidatures.

Monsieur Philippe BELLIN et Monsieur André BIBAUD proposent leur candidature

Monsieur BELLIN demande si l'assemblée souhaite le vote à bulletin secret. Celle-ci décide à l'unanimité de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité :

- **Accepte que Monsieur Philippe BELLIN et Monsieur André BIBAUD siègent à la CLE**

Commentaires : Monsieur GORRY prend la parole après la présentation de Monsieur BOCK pour aborder les soucis de l'agriculture. Monsieur BELLIN le remercie de son intervention et précise que cela n'est pas un sujet pour le syndicat de rivière car nous ne sommes pas là pour régler l'usage de l'eau mais pour assurer la continuité écologique, morphologique ...

Etude prévention des inondations

Le Président laisse la parole à Madame BRANGEON pour expliquer l'étude en cours.

Une étude concernant la prévention des inondations est actuellement en cours sur le bassin du Clain. Elle est portée par l'EPTB Vienne et financée par les différents opérateurs PI du territoire ainsi que l'agence de l'eau. Les objectifs principaux sont l'identification des zones à enjeux, des ouvrages potentiels de protection contre les inondations et des zones d'expansion des crues. Une réunion de restitution de « l'état des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations afin de définir des stratégies d'intervention et d'aménagement » s'est tenue le 8 octobre dernier.

Les principaux résultats seront exposés et un point sera fait sur les suites à donner à l'étude.

Commentaires :

Point travaux 2020

- Masse d'eau Clouère et affluents :

⇒ Réalisés :

-Rétablissement de la continuité écologique sur trois clapets (juillet 2020) :

Clapet de Mousseau/Baudinière à St Secondin

Clapet du bourg de Marnay

Clapet du bourg de Château-Larcher.

⇒ A réaliser :

-Seuil des Roches/Céré à St Secondin (mi-octobre)

-Continuité écologique à Naubusson sur la Belle → vu avec le propriétaire, plutôt 2021.

⇒ A voir avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : clapet de St Maurice la Clouère, pont de la Belle à Gençay

Rétablissement de la continuité écologique :

Ouvrage	Linéaire réouvert avec travaux 2020
Clapet du bourg de Château Larcher	6578 m
Clapet du bourg de Marnay	4015 m
Seuil sauvage St Secondin	9047 m

- Masse d'eau Ruisseau d'Aigne :

⇒ A réaliser :

-Rétablissement de la continuité écologique au Pré Mercier à Iteuil (mi-octobre)

-Restauration morphologique du lit au Pré Mercier (fin octobre ou 2021)

- Masse d'eau Clain et affluents :

⇒ Réalisé :

- Frayère sur le Clain à l'Abbaye de la Réau à St Martin l'Ars (fin septembre)

⇒ En cours :

- Etude pour la définition du projet de rétablissement de la continuité écologique sur la Dive à Valence en Poitou (Chantemerle).

⇒ A réaliser :

- Restauration morphologique de la Dive à l'Abbaye de Valence-en-Poitou, de la Bouleure à la Raffinière et du Clain à Chardat
- Restauration de la continuité écologique sur le Clain à Commenjard et Pressac ainsi que sur la Dive à Voulon

• Bassin versant de la Vonne :

L'ensemble des travaux de restauration sur le bassin versant de la Vonne prévu en 2020 (Chaussée, Bousseron et Mâcre) est reporté à 2021 suite au retard de l'instruction de la DIG pendant le confinement.

• L'entretien :

- Gestion de la jussie dans la Clouère, le Clain. De nouveaux points ont été découverts à Magné sur la Belle et à St Secondin dans la Clouère, elle remonte donc le bassin versant.

- De gros embâcles ont été gérés durant l'été par la régie, l'association actistart, et une entreprise privée (Eric Joly à Marnay) : Commenjard sur le Clain, Mongadon sur la Vonne, Vieux Marnay à Marnay...

- Des petits embâcles sont régulièrement gérés par la régie.

• Le piégeage :

La FDGDON va relancer la lutte collective contre le ragondin cet automne 2020, sur toutes les communes du syndicat (là où il y a des piégeurs intéressés).

Un article va paraître sur le site internet du syndicat. Pour rappel, le piégeur est indemnisé 2€/ragondin.

Le piégeage se fait pour le moment uniquement dans le département 86. En fonction, des retours de cette action nous élargirons au 79 et 16.

• Les études :

-Un suivi a été lancé cet été 2020 sur les paramètres physico-chimiques et biologiques de certains cours d'eau. L'objectif est d'avoir un état des lieux avant travaux.

- Des sondes enregistreuses de température en continu (1 mesure par heure) ont été posées sur 3 stations où sont projetés des contournements de plans d'eau (Rune et Chaussée).

- Une sonde multiparamètres permet également de connaître les paramètres de l'eau à un moment M pour : la température, le pH, le taux d'oxygène dissous, la conductivité, le taux de nitrates, la turbidité...

L'acquisition de cette sonde permet au syndicat une réactivité et une souplesse dans l'acquisition de données.

- Les diatomées (microalgues), les invertébrés aquatiques et les poissons sont parfois utilisés pour avoir un état des lieux du cours d'eau avant et après travaux.

-Des études hydrauliques sont en cours, afin d'affiner les solutions techniques avant des travaux de rétablissement de la continuité écologique (ex : clapet de Chatillon sur la Clouère à Château-Larcher, ouvrage de Chantemerle sur la Dive à Couhé).

-Une étude diagnostic est en cours sur les « nouveaux territoires ». L'objectif est d'avoir un état des lieux, suite auquel les élus élaboreront une stratégie pour mettre en place des actions et travaux (Clain et Clouère en Charente, Dive et Bouleure en Deux-Sèvres, Vonne en Deux Sèvres, et petits affluents du Clain en Vienne).

-Des tronçons de cours d'eau sont étudiés avec un protocole qui analyse la morphologie du lit (« Carhyce ») avant et après aménagements.

Point sur le personnel

Un agent titulaire est en arrêt depuis le 31/08/2020 jusqu'au 30/10/2020 pour des problèmes de dos. Il a demandé une reconnaissance de rechute de maladie professionnelle (2016). Il sera vu par un médecin agréé pour confirmer la rechute.

Pour remplacer cet agent, le syndicat a recruté un CDD.

Le dossier d'un autre agent titulaire est en instance auprès de la CNRACL pour avoir un avis pour la retraite pour invalidité. Cet avis devrait être connu dans le mois de novembre.

La secrétaire sera en congé maternité du 24/12/2020 au 15/04/2020

Pour rappel : Poste d'animation du CTMA : 0,6 ETP (David)

Poste de techniciens : 2,2 ETP (Manuel 1 ETP - David 0,4 ETP - Anne 0,8 ETP)

Commentaires :

Point divers

- Le plan de formation devrait passer en comité technique le 01/12/2020 puis il faudra délibérer au prochain comité syndical.

- Une visite sur le terrain est proposée aux élus le 13/11/2020

- Un courrier sera adressé aux communautés de communes pour avoir un accès aux déchetteries gratuitement.

- Un changement de local administratif est envisagé toujours sur le secteur de Couhé afin de rassembler les techniciens et la secrétaire.

Le local technique reste à St Maurice le Clouère

- Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, le syndicat propose de porter une étude suivie de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le tronçon du Clain médian. Un **Appel à Manifestation d'Intérêt** sera lancé prochainement. Une communication sera faite auprès des propriétaires d'ouvrages sur les communes d'Iteuil, Vivonne, Voulon (Clain médian classé en liste 2), voire Anché, Champagné St Hilaire, Sommières-du-Clain (classé en liste 1).

Commentaires :

Point technique – les zones humides

Le Président propose à l'assemblée que le point technique soit exposé au prochain comité syndical.

Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée s'il y avait d'autres questions, constatant avec le Conseil que l'ordre du jour était épuisé, il clôt l'assemblée.

La séance est close à 20h30.

Documents fournis lors de la réunion :

- Document de travail pour le Comité Syndical du 21/10/2020,
- Livret élu
- Budget 2020
- Documents divers (le rôle des élus en charge de la GEMAPI, Observatoire GEMAPI 2019, Territoire des collectivités à compétence GEMAPI de Charente)